

# EXAMENS 2017

## Contact

### Vice-Recteur

Secretariat de monsieur le vice-recteur

[ce.vice-recteur@ac-noumea.nc](mailto:ce.vice-recteur@ac-noumea.nc)

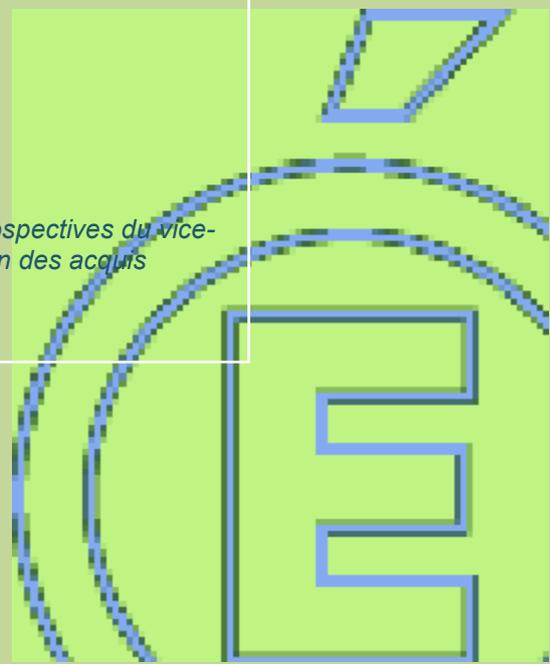
## Contact

### Division des Examens et Concours,

Secretariat

26-61-70      [dexco@ac-noumea.nc](mailto:dexco@ac-noumea.nc)

*Réalisé avec la collaboration du service études et perspectives du vice-rectorat et de la délégation académique à la validation des acquis*



# Sommaire

## **LES EXAMENS 2017 : CHIFFRES ET DATES CLÉS**

### **LE BACCALAURÉAT**

CORRECTIONS ET DELIBERATIONS EN NOUVELLE-CALEDONIE

LES SUJETS: UN PROCESSUS D'UNE ANNEE

NOS CONSEILS AUX CANDIDATS

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

PRÉVENTION DES FRAUDES

ÉPREUVES ANTICIPÉES

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

### **LES EXAMENS PROFESSIONNELS**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)

BREVET D'ETUDE PROFESSIONNEL (BEP)

BREVET PROFESSIONNEL (BP)

MENTION COMPLEMENTAIRE (MC)

### **LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)**

**LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) et**

**LE CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE (CFG)**

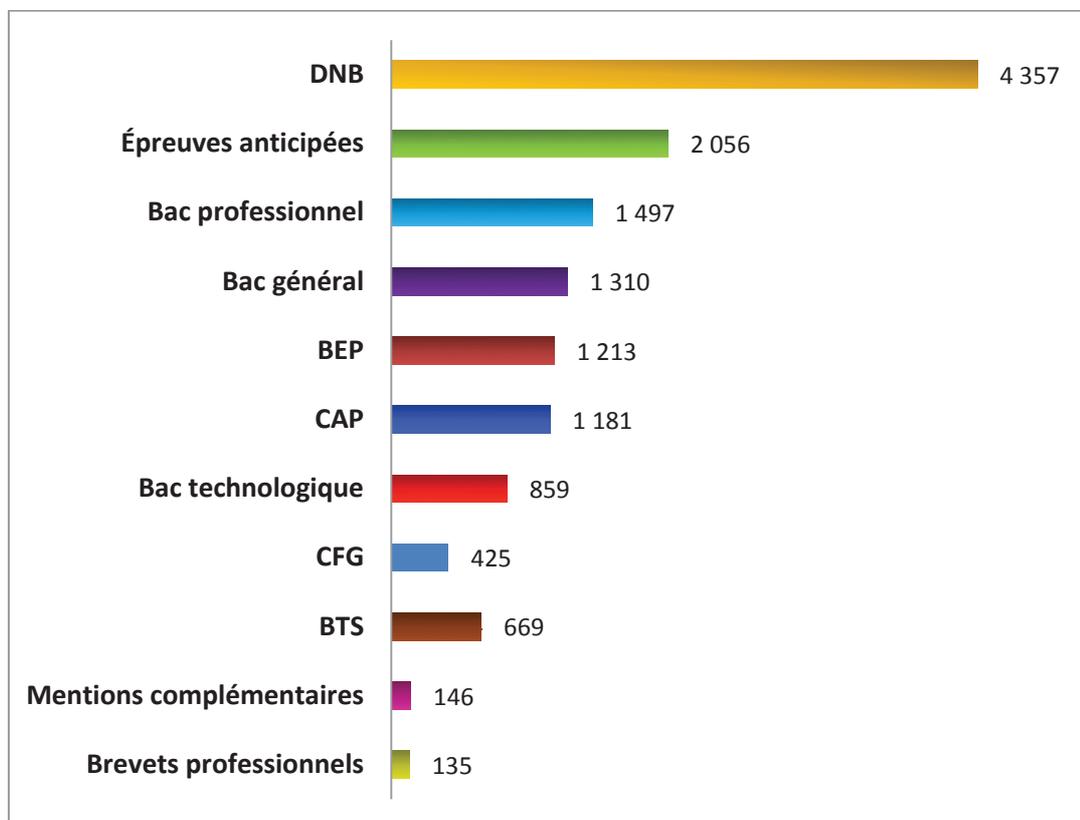
**LE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)**

**LEXIQUE**

**LES CALENDRIERS**

# Les examens 2017: chiffres et dates clés

13 848 candidats à un examen lors de cette session 2017\*



\*Hors VAE

## Dates clés des épreuves écrites des examens

BTS	Du 13 au 17 novembre 2017, soit une semaine plus tard qu'en 2016
Épreuves anticipées	Les 27 et 29 novembre 2017, soit deux semaines plus tard qu'en 2016
Bac général et technologique	Du 27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2017, soit deux semaines plus tard qu'en 2016
BEP	Du 20 au 24 novembre 2017
CAP	Du 20 au 27 novembre 2017
Bac professionnel	Du 24 novembre au 4 décembre 2017
CGF	Du 30 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2017
DNB	Les 11 et 12 décembre 2017

Détail des calendriers d'examens sur [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc), rubrique examens

# Les examens 2017 : chiffres et dates clés

## Les résultats

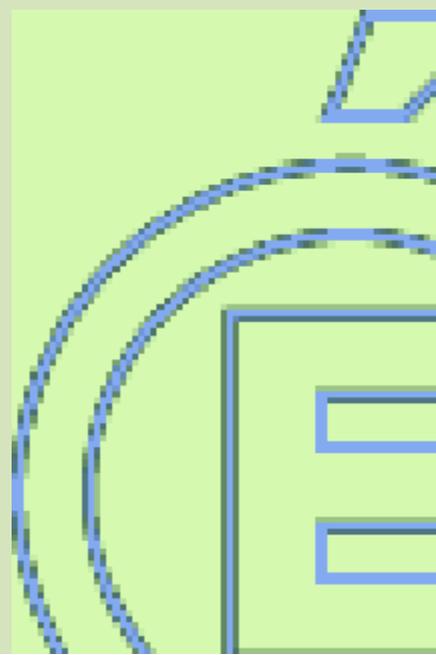
Publication des résultats sur le site internet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements,

<http://www.ac-noumea.nc/>

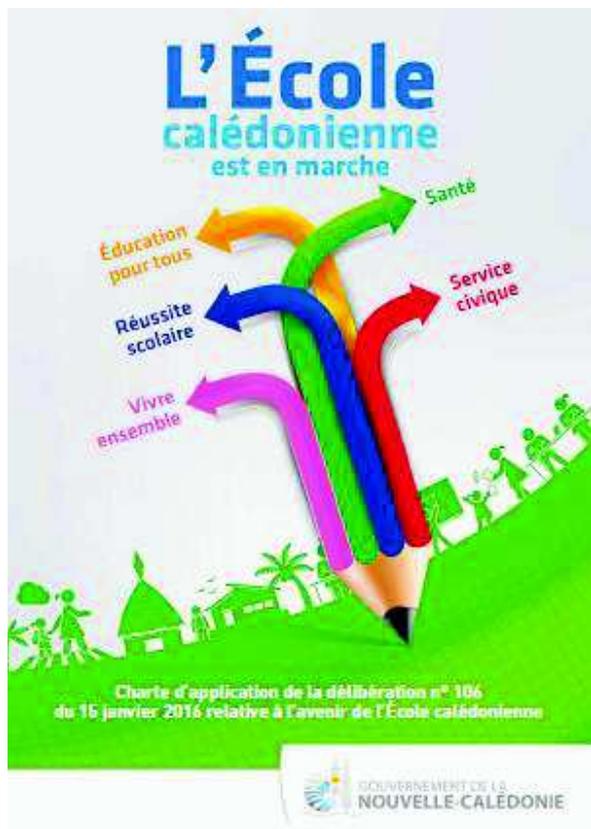
*Résultats détaillés accessibles par le candidat à partir de son numéro de matricule figurant sur sa convocation*

Diplômes	Dates et affichage prévisionnel des résultats
Baccalauréats général et technologique	<b>Affichage dans tous les lycées</b>
	<b>Groupe 1</b> 14 Décembre 2017 à 14h00
	<b>Groupe 2</b> 18 et 19 décembre 2017 (en fonction des séries)
Baccalauréat professionnel	<b>Affichage des résultats dans tous les établissements ayant présenté des candidats</b>
	<b>Groupe 1</b> 13 décembre 2017 à 14h00
	<b>Groupe 2</b> 18 décembre 2017 en centre de délibération
DNB	<b>Affichage des résultats dans les établissements scolaires</b> À partir du 19 décembre 2017 à 14h00
CFG	<b>Affichage des résultats dans les établissements scolaires</b> À partir du 12 décembre 2017
BEP CAP et mentions complémentaires niv.5	<b>Affichage des résultats dans les établissements et CFA</b> 14 décembre 2017
Brevets professionnels et mentions complémentaires niv 4	<b>Affichage des résultats dans les établissements et CFA</b> A partir du 13décembre 2017
BTS	<b>Affichage des résultats dans les lycées et CFA</b> Entre le 11 et le 15 décembre 2017 (en fonction des spécialités)

# Le baccalauréat



# Corrections et délibérations en Nouvelle-Calédonie



Pour la première session, les épreuves écrites des baccalauréats général et technologique, subies par les candidats de Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et du lycée français de Port-Vila, seront corrigées en Nouvelle-Calédonie; ces examens seront également délibérés à Nouméa.

Action inscrite dans le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie - Résolution votée par les élus du Congrès le 29 décembre 2016

## Les enjeux:

Améliorer la réussite de tous les élèves par la reconquête du temps scolaire pour tous les élèves sur le parcours collège et lycée - augmenter le temps de présence en classe

Légitimité de l'action pédagogique des enseignants ainsi confrontés à une pratique globale d'évaluation certificatrice

Lien avec l'orientation et harmonisation des calendriers des conseils de classes

## Des garanties apportées par l'Etat (ministère de l'éducation nationale)

### L'objectivité de la correction

Les sujets restent élaborés en métropole ainsi que la grille d'évaluation. Le déroulement des corrections se fera en « loge », c'est-à-dire tous les correcteurs seront convoqués au même endroit et au même moment et recevront des consignes identiques de correction.

### L'anonymat des copies

Aucun enseignant ne pourra corriger une copie d'un de ses élèves, compte tenu d'une part des modalités de brassage des copies qui seront effectuées et d'autre part de la correction « dématérialisée » pour les disciplines à faible flux d'effectifs d'élèves et d'enseignants.

### La supervision du déroulement des épreuves

Une mission d'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) attestera du bon déroulement des épreuves sur le plan réglementaire et opérationnel.

La délivrance du diplôme par une autorité académique métropolitaine ; elle se fera par la rectrice de l'académie de Nancy-Metz afin de garantir, la valeur nationale du diplôme et de faciliter l'inscription de jeunes bacheliers calédoniens dans les universités métropolitaines.

# Conséquences sur le troisième trimestre

Toutes épreuves d'examens plus tardives :

Épreuves des baccalauréats 2 semaines plus tard qu'auparavant

Epreuves du DNB en dernière semaine scolaire

Epreuves des examens professionnels décalées depuis 2016

Mobilisation des candidats, des enseignants et établissements jusqu'à une semaine après la date de fin des classes :

Délibérations des examens jusqu'au 20 décembre

Publication et affichage des résultats jusqu'au 21 décembre



The screenshot shows the Publinet website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. To its right is the logo of the 'ministère de l'éducation nationale'. The 'Publinet' logo is on the right. A navigation arrow points to the section 'Résultats des examens, concours et recrutements ASS'. Below this, a link says 'Pour consulter les résultats d'un examen ou d'un concours, cliquez sur le lien correspondant.' A list of exam types is provided under the heading 'Examens':

- [BACCALAUREAT GENERAL - PREMIER GROUPE](#)
- [BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE - PREMIER GROUPE](#)
- [BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR](#)
- [BREVET PROFESSIONNEL](#)
- [BACCALAUREAT PROFESSIONNEL PREMIER GROUPE](#)
- [CERTIFICAT D APTITUDE PROFESSIONNELLE](#)
- [BREVET D ETUDES PROFESSIONNELLES](#)
- [MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 5](#)
- [MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4](#)
- [DIPLOME NATIONAL DU BREVET](#)
- [EPREUVES ANTICIPEES DU BACCALAUREAT](#)
- [BACCALAUREAT GENERAL - DEUXIEME GROUPE](#)
- [BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE - DEUXIEME GROUPE](#)
- [BACCALAUREAT PROFESSIONNEL DEUXIEME GROUPE](#)

On the left side of the screenshot, there is a small text box with the following content:

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent; vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au service des examens et concours de votre académie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# Les sujets: un processus d'une année en métropole



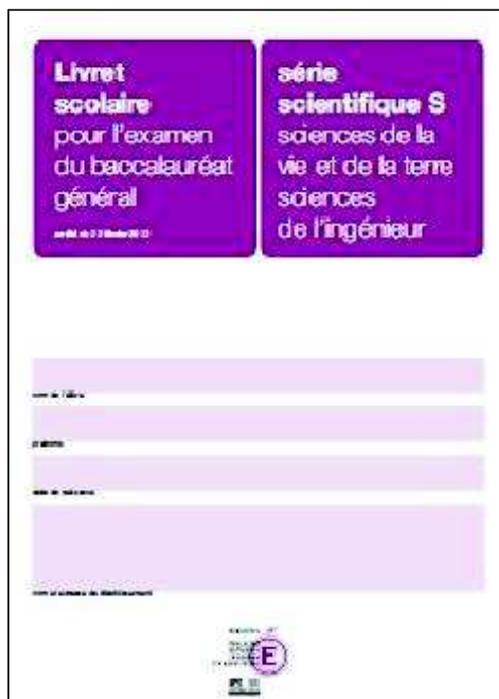
Pour mieux reviser

<http://eduscol.education.fr/prep-exam>

## Prep'Exam

La base de données des examens propose l'accès en ligne à des sujets des baccalauréats général, technologique et professionnel. Ces annales doivent permettre une meilleure préparation des candidats aux examens. Elles ont également vocation à accompagner les professeurs tout au long de l'année. Pour la session 2015 du baccalauréat, Prep'exam ne propose que les sujets du baccalauréat général et les voies professionnelles les plus importantes. Les baccalauréats technologiques seront intégrés à partir de la session 2016.

# Livret scolaire de lycée



## Livret scolaire du lycée pour les séries générales et technologiques

Depuis 1890, le livret scolaire du lycée est utilisé pour les délibérations des jurys de baccalauréat. Il est composé d'éléments reflétant la scolarité de l'élève lors du cycle terminal. Il est régulièrement mis à jour et adapté aux évolutions de l'enseignement en lycée et de l'examen du baccalauréat.

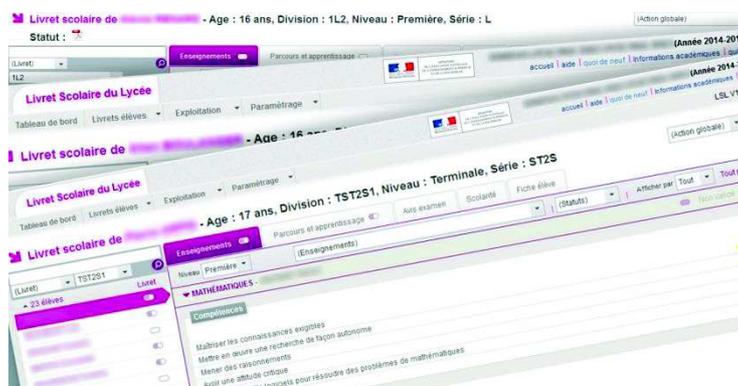
## Rôle du livret scolaire au baccalauréat

Le livret scolaire constitue un **outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat**. Il est rempli par l'équipe pédagogique. Sa consultation a lieu lors des délibérations qui suivent le premier et le second groupe d'épreuves, en particulier lorsque le candidat est proche des seuils ou est ajourné. Le livret scolaire doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre,

et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève.

L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux. C'est pourquoi, le livret scolaire conjugue une évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève.

Afin de répondre à la nécessité de moderniser l'action publique et de faire entrer l'Ecole dans l'ère numérique, le livret scolaire papier, utilisé depuis 1890, est progressivement dématérialisé sous la forme du **Livret Scolaire numérique du Lycée (LSL)**.



Outil d'aide à la décision des jurys du baccalauréat, le livret scolaire numérique du lycée facilite l'accès des élèves et de leurs familles aux informations qui les concernent. Il a également pour objectifs d'aider les enseignants dans les tâches d'évaluation et d'améliorer la fiabilité de l'ensemble de la procédure. Enfin, il permet une réduction importante des coûts liés à l'achat, à la manutention et au stockage des livrets.

## Des données plus accessibles, des délibérations anonymes

L'élève et ses responsables légaux pourront désormais consulter le livret scolaire dès la première année du cycle terminal. L'élève pourra dialoguer avec l'établissement en vue d'une éventuelle rectification de ses informations personnelles et de ses évaluations.

Le jury du baccalauréat consultera des livrets anonymes, ce qui permettra de réduire les risques de discrimination, notamment liés à l'établissement de scolarisation ou au lieu de résidence. En outre, il disposera du confort d'un outil numérique de visualisation des évaluations de l'élève.

## Un gain d'efficacité

Les données relatives à l'identité, au parcours scolaire et aux enseignements suivis par chaque élève seront automatiquement récupérées depuis les applications existantes, de même que les moyennes contenues dans les logiciels de gestion des notes. Les personnels, enseignants et non-enseignants, seront ainsi déchargés du travail de recopie manuelle.

En outre, les enseignants auront la possibilité d'accéder aux livrets et de les renseigner à distance, s'ils le souhaitent.

Enfin, l'achat des livrets papier, leur transport, leur manutention en vue du jury du baccalauréat puis leur stockage et leur distribution un par un aux candidats seront évités.

## Un déploiement progressif

Le livret scolaire dématérialisé a été expérimenté avec succès depuis 2013 dans quatre académies (Toulouse, Rennes, Reims et Besançon) pour la série ST2S. Les principales fonctionnalités de l'application et la fiabilité de l'importation des données d'abord, puis les fonctionnalités liées aux délibérations des jurys et la procédure d'anonymisation des livrets ont ainsi été vérifiées avec succès.

Cette expérimentation réussie et les avis positifs des instances concernées permettent d'étendre progressivement le dispositif, en vue de sa généralisation pour les séries générales et technologiques à l'horizon 2018, pour les spécialités professionnelles par la suite.

Pour la session 2017, LSL concernera, en Nouvelle-Calédonie :

- les candidats au baccalauréat des **séries technologiques** (sauf STHR) et de la **série générale L** ;
- les élèves de première de toutes les séries technologiques et générales.

# Conseils aux candidats

## Se préparer

<http://quandjepasselebac.education.fr/>



## RÉVISIONS



### BAC 2017 : TOUS LES SUJETS TOMBÉS AU BAC

L'heure du bac a sonné. Retrouve ici tous les sujets du bac, au fur et à mesure des épreuves. Bac 2017 : les sujets de l'épreuves de physique-chimie : Bac S...



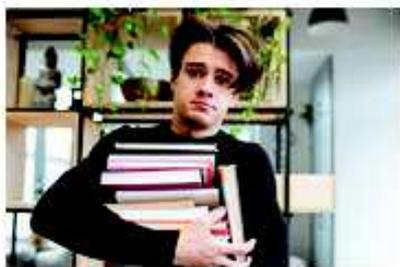
### 10 QUESTIONS QUE TU N'OSES PAS POSER SUR LE BAC

Que se passe-t-il si tu tombes malade le jour du bac ou si tu arrives en retard à une épreuve ? Retrouve ici toutes les questions que tu n'oses pas poser sur le...



### BAC 2017 : DES CONSEILS POUR BIEN RÉVISER !

Le bac 2017, c'est bientôt ! Pour bien te préparer, rien ne remplace un travail régulier pendant l'année. Limite ton stress à l'approche des épreuves en suivant...



### RÉVISE LES SCIENCES AVEC LE MOOC « BAC2SCIENCES »

Tu es un lycéen de première ES ou de première L ? Tu as besoin d'accompagnement pour réviser l'épreuve de sciences du bac ? Découvre le MOOC "Bac2Sciences" !...



### 5 CONSEILS POUR RÉUSSIR TON ÉPREUVE ÉCRITE

1. Lis l'intégralité du sujet avant de commencer. Tu peux également surligner les mots-clés pour être sûr de ne rien omettre. Et n'oublie pas de jeter un œil à...



### 5 CONSEILS POUR RÉUSSIR TON ÉPREUVE ORALE

Entraîne-toi. Que ce soit en cours avec un professeur ou chez toi devant un miroir, n'hésite pas à te mettre dans les conditions de l'examen pour anticiper au ...

# Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap

Pour la session 2017, quelques dizaines de candidats sont concernés par des aménagements des conditions d'examen en Nouvelle-Calédonie:

Ces aménagements peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels par exemple:

- un temps d'épreuve majoré
- pour les épreuves de langue vivante, à l'oral, une possibilité de dispense,
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés,
- pour les candidats malvoyants, un agrandissement des sujets,
- etc...

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant 5 ans des notes de leur choix obtenues à l'examen.

## Présentation du dispositif de conservation des notes et d'étalement des épreuves

Dans le cadre des dispositions communes à tous les examens de l'enseignement scolaire, pour l'examen du baccalauréat général et technologique, les candidats scolarisés et non scolarisés en situation de handicap peuvent demander :

- ✓ la conservation des notes de leur choix obtenues à l'examen (même les notes inférieures à la moyenne), tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, d'une mention. Sont donc concernées les épreuves écrites, orales ou pratiques, obligatoires et facultatives du premier groupe d'épreuves dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle les candidats se sont présentés,
- ✓ un étalement des épreuves sur plusieurs sessions. Cette possibilité concerne également les épreuves du second groupe (qui peuvent être présentées par anticipation).

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande au vice-recteur au moment de leur inscription, selon une procédure indiquée par le chef d'établissement; les demandes sont analysées par une commission présidée par l'inspecteur adjoint au vice-recteur en charge de la scolarisation des élèves en situation du handicap, en présence du médecin scolaire, conseiller du vice-recteur.



## La prévention des fraudes

Tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Cette information est délivrée dans tous les centres d'examen.

Tout acte peut être considéré comme une tentative de fraude, dès qu'un candidat essaye de tromper un correcteur ou un interrogateur sur ce qu'il connaît ou ce qu'il sait faire.

Par exemple, les cas suivants constituent des fraudes :

- la **communication entre les candidats** pendant les épreuves ;
- l'**utilisation d'informations** ou de **documents non autorisés** lors des épreuves ;
- l'utilisation de documents personnels, notamment les **anti-sèches, ou de moyens de communication** (téléphones portables, assistants personnels de type Palm Pilot, montre connectée, etc.) ;
- la présence d'un **téléphone portable** sur la table d'examen ou sur soi ;
- la **substitution d'identité** lors du déroulement des épreuves ;
- l'action de **faire et/ou d'utiliser un document** nécessaire pour une épreuve de l'examen (certificat médical, rapport du maître de stage, etc.) ;
- le **vol ou la diffusion de documents confidentiels** comme les sujets d'examens par exemple ;
- la **tentative de corruption** d'un agent de la fonction publique (pour avoir une bonne note ou obtenir un sujet d'examen) ;
- le **plagiat** c'est-à-dire utiliser un texte ou un document (dessin, graphique, etc.) en faisant croire qu'on en est l'auteur c'est-à-dire sans indiquer qui en est réellement l'auteur ;
- le **copiage** lors d'une épreuve écrite ou lors de la rédaction d'un dossier.

La **possession et l'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre matériel électronique** de communication, de stockage ou de consultation de données sont interdites. Il est en particulier vivement recommandé aux candidats de se **munir d'une montre le jour des épreuves** car le téléphone portable ne peut pas être utilisé pour consulter l'heure.

Les **montres connectées sont également interdites** pendant les épreuves et doivent être rangées dans le sac et éteintes, comme le téléphone portable. Si le candidat n'a pas de sac, il doit remettre son smartphone ou tout autre matériel connecté au surveillant ou à l'interrogateur dès qu'il rentre dans la salle ; il le(s) récupérera à la fin de l'épreuve.

Les **sanctions applicables** varient selon les examens. Les sanctions disciplinaires sont prononcées après audition par une commission de discipline ; elles peuvent aller jusqu'à l'interdiction de passer l'examen présenté (baccalauréat, CAP, BEP, BTS, etc.) pendant plusieurs années

Réussir  
sans  
tricher, c'est  
réussir  
vraiment !

## Infographie - fraude aux examens

### LA FRAUDE



### LA COMMISSION DES FRAUDES



### LES CONSÉQUENCES



## Infographie - fraude au baccalauréat

Quelques chiffres depuis 2012 :

592 sanctions prononcées en Ile-de-France

286 sanctions prononcées pour possession ou utilisation d'un téléphone portable

143 personnes se sont vues interdire de passer le bac

### LA FRAUDE



### LA COMMISSION DES FRAUDES

Procédure pour les élèves de 1ère et Terminale



### LES CONSÉQUENCES



# Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n°2011-072 du 03 mai 2011, n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2012-059 du 3 avril 2012)

- 1 /** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2 /** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3 /** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4 /** L'utilisation des téléphones portables et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5 /** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6 /** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7 /** En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8 /** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9 /** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

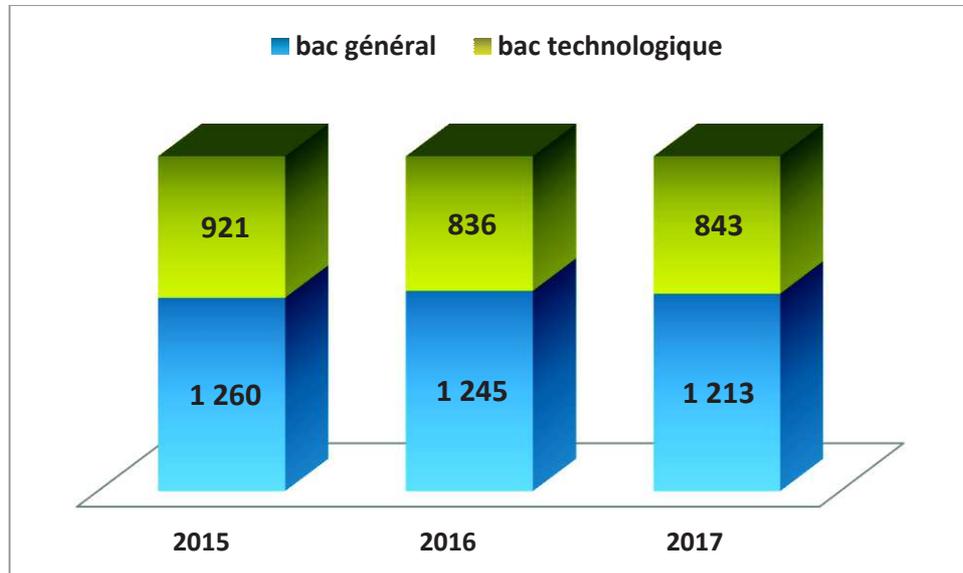
## Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1 /** Le blâme.
- 2 /** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3 /** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4 /** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5 /** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire
- 6 /** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

# Épreuves anticipées

## Chiffres clés



**2056 candidats** sont inscrits aux épreuves anticipées\* du baccalauréat général et technologique (hors candidats du lycée de Wallis et du lycée français de Port-Vila).

On observe une baisse faible mais régulière des effectifs par rapport aux sessions précédentes.

### NOUVEAUTE :

Deux nouvelles séries au baccalauréat technologique accueillent cette session des candidats en classe de première aux épreuves anticipées,

Au lycée du Jules GARNIER : la série **STD2A**, sciences et technologies du design et des arts appliqués

Au lycée Michel ROCARD de Pouembout : la série **STL**, sciences et technologies de laboratoire

# Baccalauréats général, technologique et professionnel

## Chiffres clés

Pour la session 2017, 3 666 candidats\* sont inscrits aux épreuves des baccalauréats général, technologique et professionnel

On constate une hausse de 1,8 % des candidatures par rapport à la session 2016.

Le plus jeune des candidats a 14 ans, il est inscrit au baccalauréat général en série scientifique.

Le candidat le plus âgé a 34 ans et participera aux épreuves du baccalauréat professionnel spécialité Gestion-Administrative.

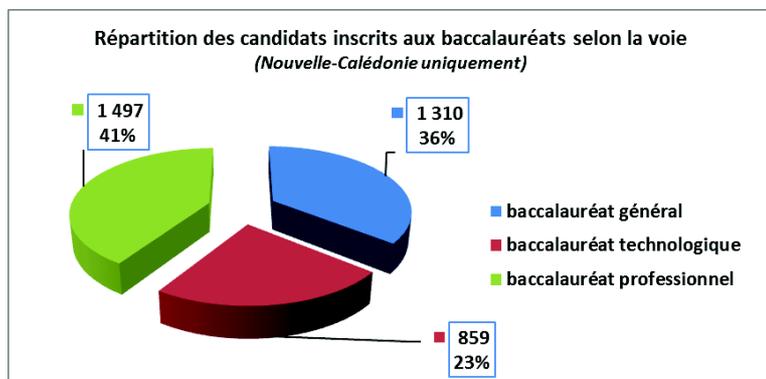
## Organisation des épreuves

Les épreuves du baccalauréat général et technologique sont organisées par la [Division des Examens et Concours du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie](#), qui gère également les épreuves pour le lycée de Mata-Utu (Wallis) et le lycée Jean-Marie Gustave Le Clézio à Port-Vila (Vanuatu); les épreuves sont accueillies dans tous les lycées publics et privés de la Nouvelle-Calédonie; un nouveau centre accueille des candidats cette année, le lycée du Mont-Dore.

## Résultats

Les résultats seront affichés dans les lycées, disponibles gratuitement sur internet et envoyés par SMS aux candidats préalablement et volontairement inscrits au programme.

<http://sms.ac-noumea.nc/>



## Corrections et délibérations

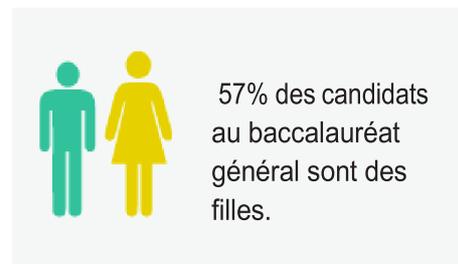
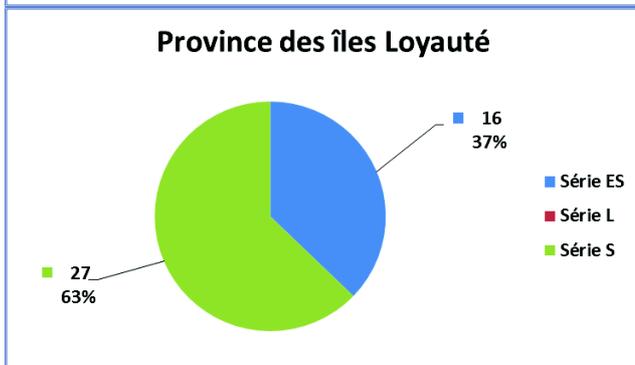
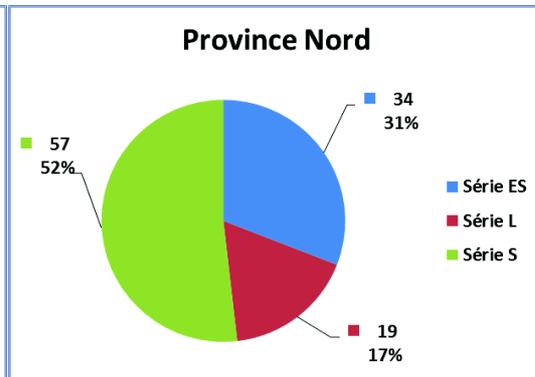
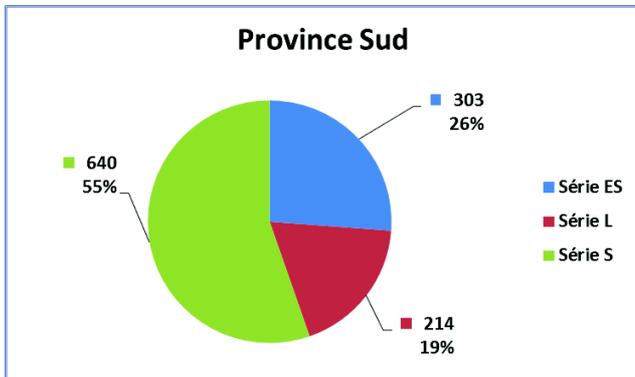
Comme le baccalauréat professionnel, les baccalauréats technologiques et général seront corrigés et délibérés totalement en Nouvelle-Calédonie.

Certaines épreuves écrites des baccalauréats technologique et général seront toujours corrigées en métropole dans l'académie de **NANCY-METZ**, académie de délivrance du diplôme; il s'agit des épreuves dites « à petits flux », c'est-à-dire ayant trop peu de candidats ou de correcteurs potentiels pour en garantir un total respect des exigences d'anonymat; ces quelques copies seront transmises numérisées via un logiciel spécialisé et sécurisé, comme ceci existe depuis des années pour les concours nationaux. Les épreuves orales et pratiques sont évaluées en Nouvelle-Calédonie. Les délibérations du premier et du second groupe se tiennent à Nouméa et sont présidées par un enseignant-chercheur de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

\*Données calculées pour les baccalauréats général, technologique et professionnel hors épreuves anticipées, hors candidats des lycées de Port-Vila et de Wallis et Futuna, gérés par la Nouvelle-Calédonie.

# Baccalauréat général

## Chiffres clés



**1 310** candidats NC dont **33** candidats « individuels » sont inscrits aux épreuves du baccalauréat général.

Les effectifs sont en nette hausse par rapport à la session 2016 (+9,3%).

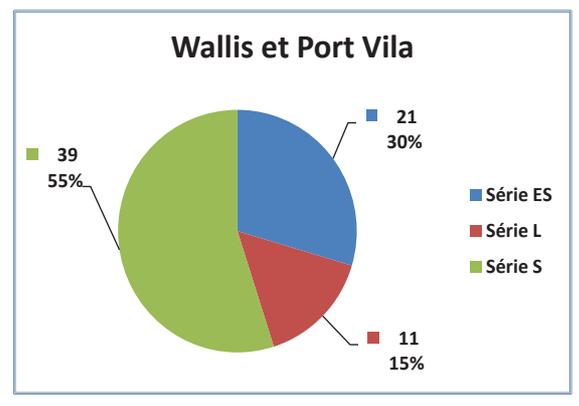
**55 %** des candidats sont inscrits en série scientifique, **27%** sont en série ES et **18%** en série littéraire.

Le candidat le plus jeune a **14 ans**, il est en série S ; le plus âgé aura **33 ans** au moment des épreuves.

**68** candidats sont inscrits aux épreuves obligatoires ou facultatives en langues kanak, ajiê, drehu, nengone et paicî.



Le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie gère aussi les candidats aux baccalauréats subissant les épreuves à Wallis et Port-Vila.

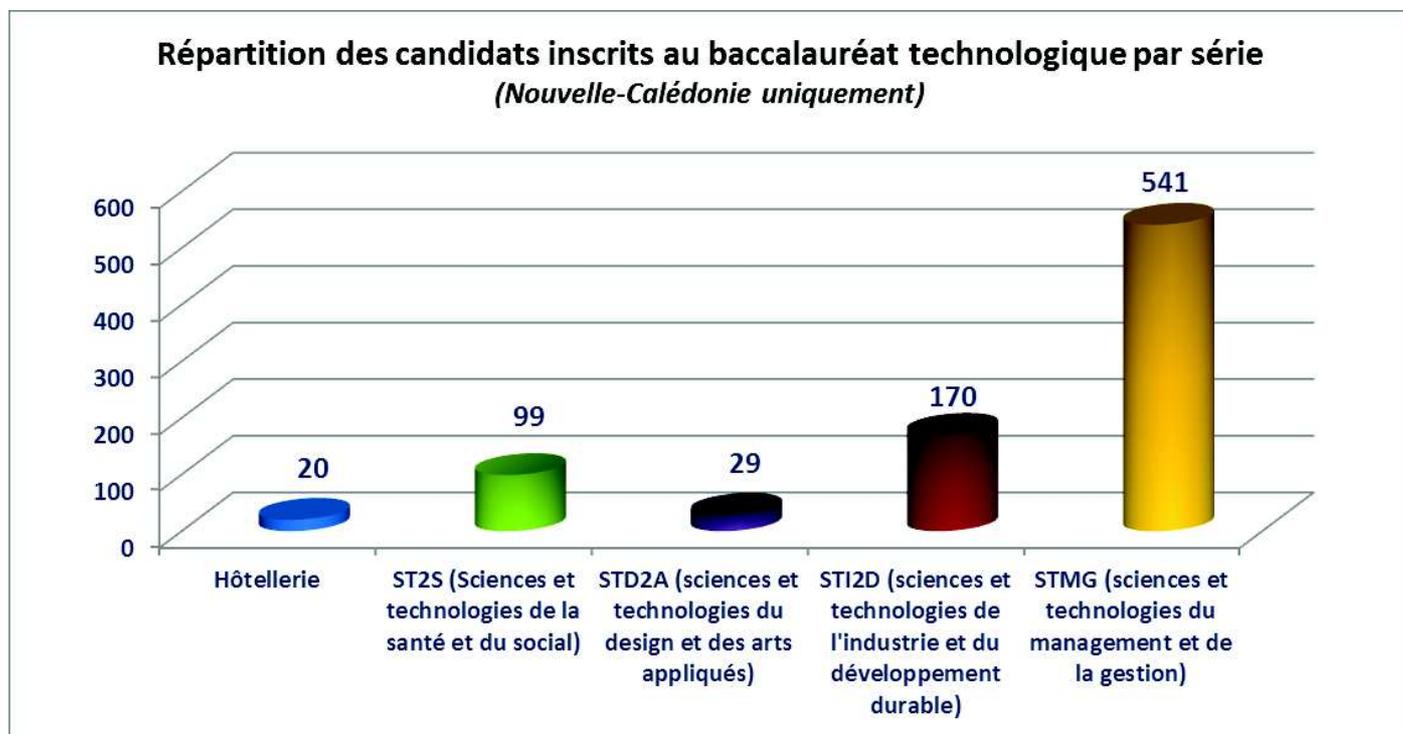


Taux de réussite Nouvelle-Calédonie  
2015: **85,3 %** 2016 : **84,7%**

Métropole +DOM: 2015 **91,5 %** 2016 **91,5%**

# Baccalauréat technologique

## Chiffres clés



**859** candidats NC sont inscrits aux épreuves du baccalauréat technologique. Le nombre de candidats inscrits à la session 2017 est **en baisse de 7%** par rapport à la session précédente.

**40** candidats sont inscrits aux épreuves obligatoires en **langues kanak**, ajiê, drehu, nengone et paicî ;

**58%** des candidats sont des filles, largement majoritaires en série ST2S, en STMG et en Hôtellerie ; elles ne sont que **7%** en STI2D et STD2A.

Taux de réussite Nouvelle-Calédonie  
2015: **76,9 %** 2016: **82,2 %**

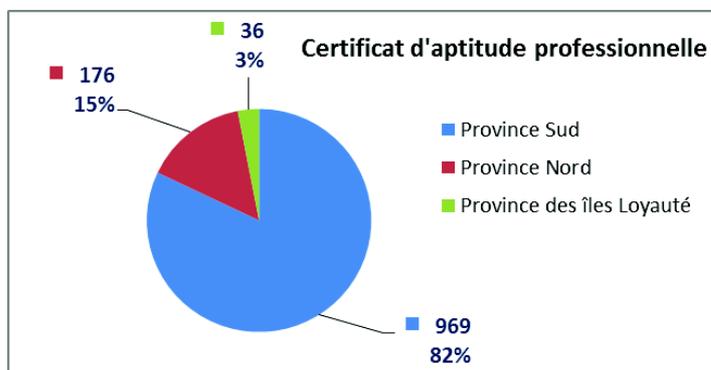
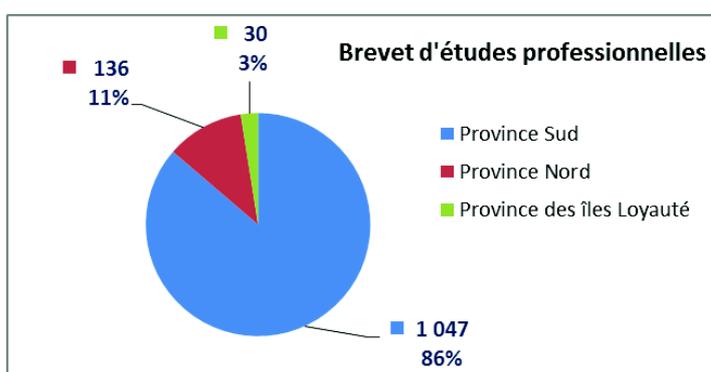
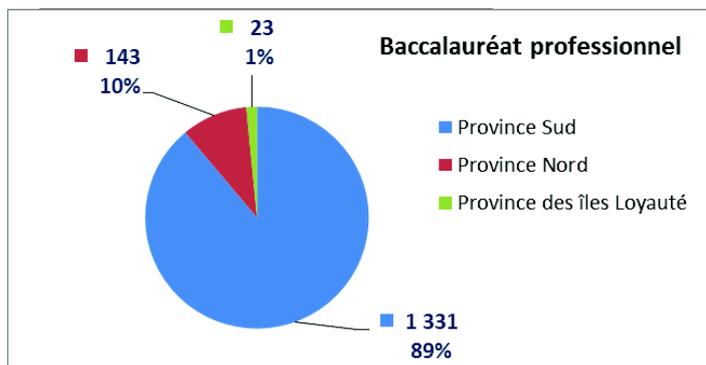
Métropole +DOM: 2015 **90,6 %** 2016 **90,7 %**

# Les examens professionnels



# Examens professionnels

## Chiffres clés



**146** candidats sont inscrits en **mention complémentaire**, diplôme national préparé en un an et qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel.

**135** candidats sont inscrits en **brevet professionnel**, diplôme national qui atteste d'une haute qualification dans une activité professionnelle (coiffure, banque, pharmacie...)

**1 497** candidats sont inscrits aux épreuves du **baccalauréat professionnel**.

52% de candidats sont des filles.

Le candidat le plus jeune a **16 ans** (spécialité Maintenance équipement industriel) et le plus âgé a **34 ans** (spécialité Gestion-Administration)

16 centres d'épreuves accueilleront les candidats dans 33 spécialités différentes.

**1 213** candidats sont inscrits aux épreuves du **brevet d'études professionnelles**.

53% de candidats sont des filles.

Les candidats les plus jeunes ont **16 ans** et le plus âgé a **40 ans** (spécialité Bois option menuiserie-agencement)

13 centres d'épreuves accueilleront les candidats dans 21 spécialités différentes (certification intermédiaire du baccalauréat professionnel en 3 ans)

**1 181** candidats sont inscrits aux épreuves du **certificat d'aptitude professionnelle**.

61% de candidats sont des garçons.

Les candidats les plus jeunes ont **16 ans** et le plus âgé a **60 ans** (spécialité Petite enfance).

23 centres d'épreuves accueilleront les candidats dans 45 spécialités différentes.

Les sujets proviennent de métropole; les corrections et délibérations ont lieu à Nouméa.

### Taux de réussite Nouvelle-Calédonie

2015: BAC PRO **73,1 %**

2016: BAC PRO **69,8 %**

*Métropole: 2015 80,3%, 2016 82,5%,*

# Validation des acquis de l'expérience

## Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?

Exprimée dans la loi travail de 2016

Extrait de la loi de modernisation sociale de 2002 :

« Toute personne engagée dans la vie professionnelle est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification... »

## A qui s'adresse la VAE ?

A toute personne justifiant d'au moins une année d'activités en tant que salariée en CDI ou CDD, intérimaire, fonctionnaire, agent public, demandeur d'emploi, non-salarié, travailleur indépendant, bénévole au service d'une association...

L'expérience doit être en rapport avec le diplôme envisagé.

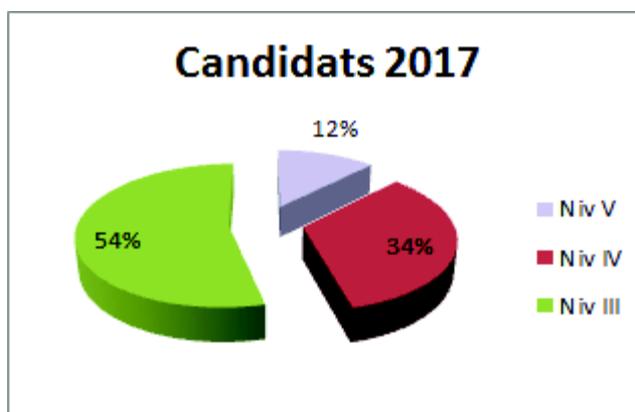
## Pourquoi faire valider ses acquis ?

Pour changer d'emploi ou de fonction, évoluer sur le plan professionnel, accroître ses chances de promotion, s'engager dans une formation...

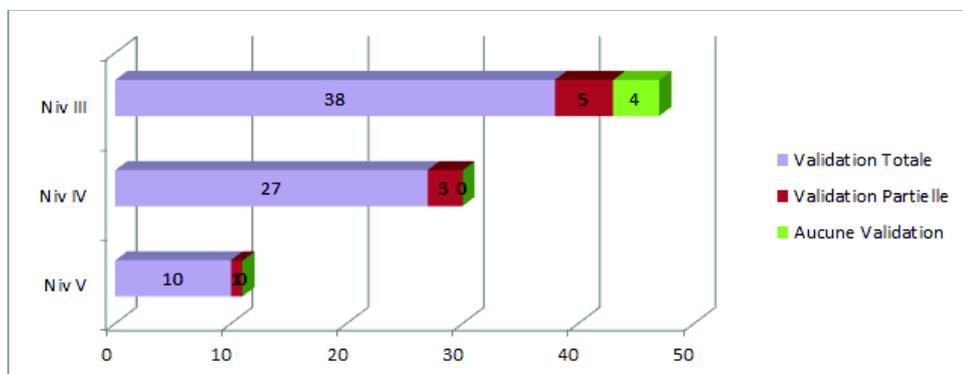
## Quels sont les diplômes de l'Éducation nationale accessibles par la VAE ?

Plus de 700 diplômes professionnels ou technologiques de l'Éducation nationale accessibles par la VAE :

- CAP
- BEP
- Mention Complémentaire
- Brevet Professionnel
- Baccalauréat Professionnel
- BTS

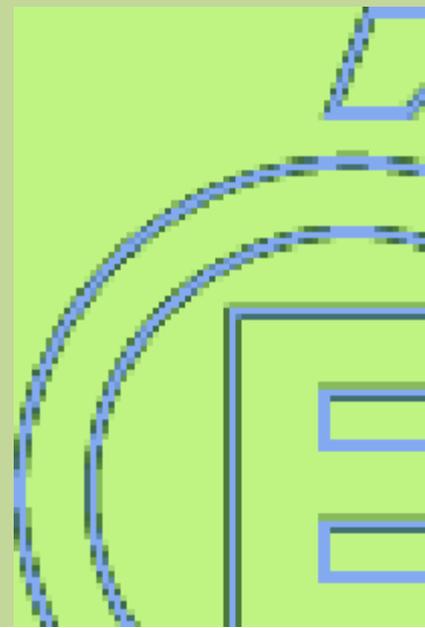


**En Nouvelle-Calédonie, en septembre 2017, 88 candidats** ont sollicité un diplôme par la voie de la VAE et se sont présentés devant les commissions (**48** en BTS, **23** en BAC PRO, **7** en BP, **1** en BEP, **10** en CAP)



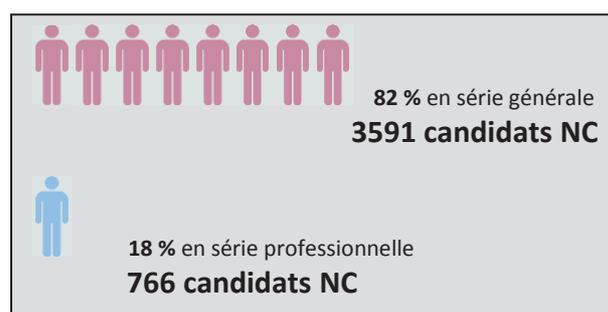
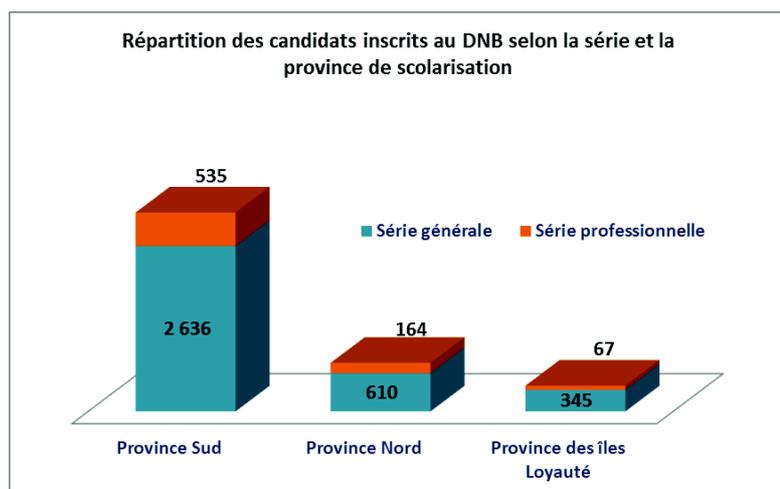
La validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme professionnel. Cette validation peut être partielle. Pour en savoir plus, consultez le site du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie <http://www.ac-noumea.nc> / rubrique [Formation des adultes](#) > [La Validation des Acquis de l'Expérience](#)

# Le DNB & Le CFG



# Diplôme national du brevet (DNB)

## Chiffres clés



Taux de réussite Nouvelle-Calédonie  
2015 : **78,2 %** 2016 : **78,5 %**  
Métropole +DOM 2015: **86,4 %**, 2016: **87,3 %**

**4 357** candidats NC dont 176 candidats individuels sont inscrits aux épreuves du brevet.

## Les séries

Depuis la session 2013, le diplôme national du brevet comporte deux séries: **la série générale et la série professionnelle**. Peuvent se présenter à la série générale les élèves des classes de troisième des collèges. Les élèves des classes de troisième à dispositifs particuliers (3èmes Prépa-Pro, ULIS, SEGPA, UPE2A, le cas échéant 3èmes d'Insertion et 3èmes DP6) peuvent se présenter à la série professionnelle ou à la série générale. Les candidats individuels se présentent à la série de leur choix.

Trois éléments sont pris en compte pour l'obtention du diplôme:

- la **maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences**, palier 3, attestée par le "Livret personnel de compétences" ;
- les **notes obtenues à l'examen du brevet** composé d'une épreuve orale (coefficient 2) d'histoire des arts et de trois épreuves écrites : français (coefficient 2), mathématiques (coefficient 2), histoire-géographie-éducation civique (coefficient 2) ;
- les **notes de contrôle continu**, effectué tout au long de l'année en classe de troisième, dans toutes les disciplines (sauf histoire-géographie-éducation civique).

## Le nouveau DNB et la réforme des collèges

**Les épreuves du DNB dans sa nouvelle version ne seront subies par les candidats calédoniens qu'à la session 2018.**

## Certificat de formation générale (CFG)

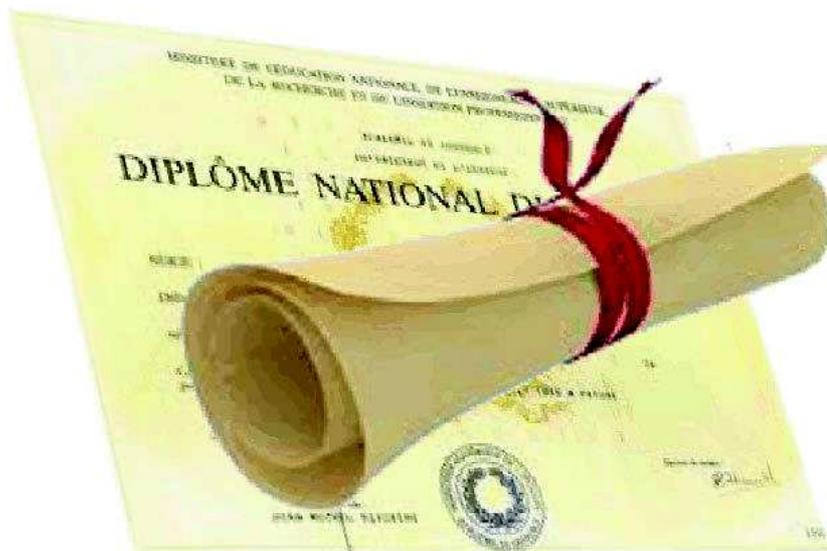
Le certificat de formation générale (CFG) valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences au moins égales à celles du palier 2 du socle commun de connaissances et compétences. Il concerne les candidats scolaires des classes de 4<sup>ème</sup> année de SEGPA et 3<sup>ème</sup> PDMF ou en formation professionnelle dans un établissement public.

Il y a **425** candidats scolaires (collèges publics et privés), **quelques dizaines** au RSMA, au centre pénitentiaire et candidats individuels. Il y a nettement moins de candidats au CFG cette année, les scolaires de collège étant mobilisés prioritairement sur le DNB.

## Une cérémonie républicaine de remise des brevets organisée début 2018

« Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »

Code de l'Éducation

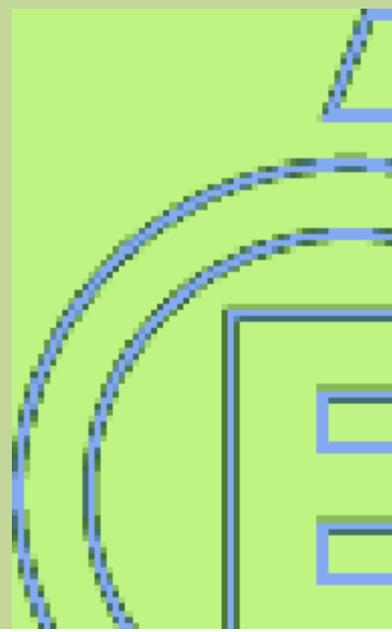


Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. **Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.**

C'est pourquoi, **une cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet** (DNB et CFG) est désormais organisée à chaque rentrée pour les lauréats dans leur collège.

Cette cérémonie rassemble la communauté éducative et les élus autour des élèves qui achèvent leur parcours scolaire commun. Elle permet de dire le rôle essentiel de l'école dans la République et de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme. Elle donne à voir aux élèves qui les suivent au collège des modèles de réussite.

# Le BTS



# Brevet de technicien supérieur (BTS)

**669** candidats dont **574** scolaires, **56** apprentis et **39** autres (CNED, GRETA, ex-scolaires individuels ...) sont inscrits aux épreuves du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), *hors candidats de la VAE*.

Le nombre d'inscrits à la session 2017 est à nouveau en nette hausse (+ 34 candidats en 2016, + 24 en 2017).

Il y a **20 spécialités de BTS** en Nouvelle-Calédonie:

1. Économie sociale et familiale
2. Services et prestations des secteurs sanitaire et social
3. Service informatiques aux organisations
4. Assistant technique d'ingénieur
5. Électrotechnique
6. Maintenance industrielle
7. Bâtiment
8. Étude et économie de la construction
9. Commerce international à référentiel commun européen
10. Management des unités commerciales
11. Comptabilité et gestion des organisations
12. Communication
13. Assistance de manager
14. Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen
15. Tourisme
16. Négociation & relation client
17. Hôtellerie - restauration option A mercatique et gestion hôtelière
18. Hôtellerie - restauration option B art culinaire, art de la table et du service
19. Transport et prestations logistiques
20. Technico commercial

Cette session, deux nouveaux centres accueillent l'examen du BTS, le lycée Saint François d'Assise à Bourail et le lycée Saint Joseph de Cluny à Nouméa.

**Le plus jeune candidat : 17 ans - Spécialité Comptabilité Gestion**

**Le plus âgé des candidats : 37 ans - Spécialité Electrotechnique**



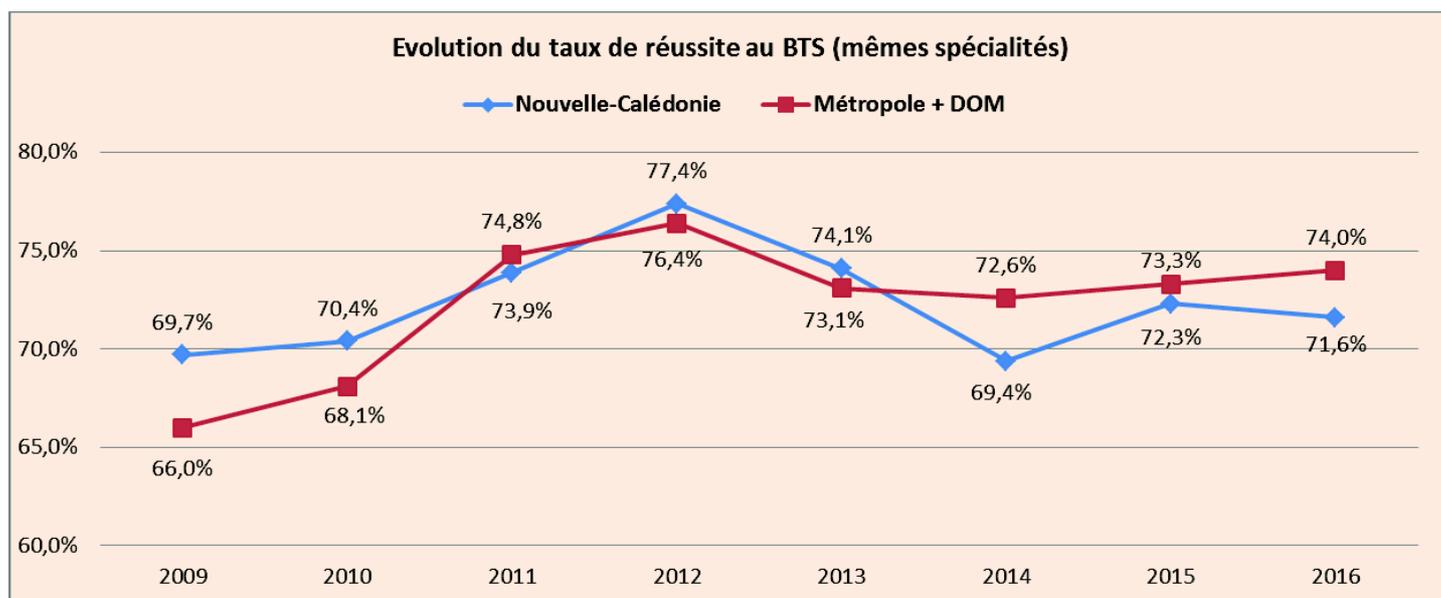
**13 centres d'épreuves**

**4**

centres de délibération à Nouméa; les corrections des épreuves écrites se font en métropole



**59,6 %** des candidats au BTS sont des filles.



# Lexique

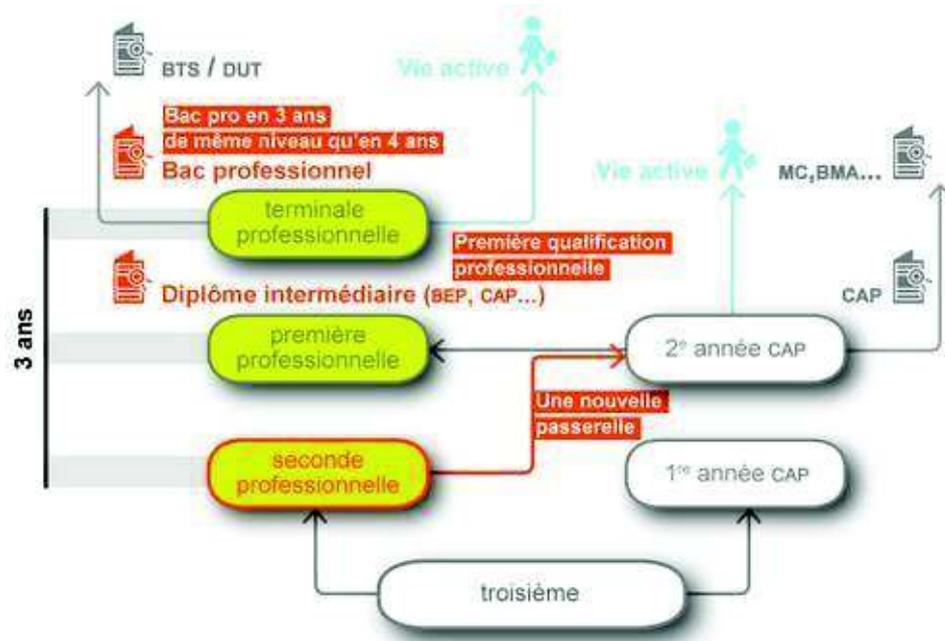


## Baccalauréat général

Depuis la session 1995, le **baccalauréat général** est organisé en séries Économique et Sociale (ES), Littéraire (L) et Scientifique (S). Chaque série est organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat général vise la poursuite d'études supérieures longues.

## Baccalauréat professionnel

Le **baccalauréat professionnel** se prépare en trois ans après la troisième. Il existe près de 80 spécialités. En formation initiale, le passage du brevet d'études professionnelles (B.E.P.) rénové ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est intégré dans ce parcours. La rénovation de la voie professionnelle est désormais en phase de consolidation.



## Baccalauréat technologique

Le **baccalauréat technologique** associe culture générale et technologique. Il se prépare en deux ans dans un lycée après une classe de seconde générale et technologique. Le bac technologique prépare davantage à la poursuite d'études qu'à l'emploi immédiat. La grande majorité de ces bacheliers se dirige vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTS et DUT), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà.

## Brevet d'Études Professionnelles

Le **brevet d'études professionnelles (BEP)** est rénové depuis la rentrée 2009. Il est devenu une étape dans le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours. Elle permet aux élèves de savoir quelles compétences professionnelles ils ont déjà acquises. Il atteste l'acquisition de compétences professionnelles mais n'est pas obligatoire pour l'obtention du baccalauréat professionnel.

## Certificat d'Aptitude Professionnelle

Le **certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)** donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il existe environ 200 spécialités de C.A.P. dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. Il offre un premier niveau de qualification à ceux qui souhaitent accéder rapidement à la vie active.

L'obtention de ce diplôme est également intégrée au parcours de certaines spécialités de bac professionnel.

## Diplôme national du brevet

Le **diplôme national du brevet** évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale et trois épreuves écrites à la fin de la 3e. Il ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de 3e.

## Epreuves anticipées

Ce sont les **épreuves du baccalauréat passées par anticipation** en fin de 1ère. Les notes attribuées à ces épreuves sont provisoires jusqu'à la délibération du jury terminal l'année suivante.

La liste des épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est fixée comme suit:

- **Baccalauréat général et technologique** : français et littérature en série littéraire, français dans les séries économique et sociale, scientifique, et dans toutes les séries technologiques ;
- **Baccalauréat général**: sciences en séries économique et sociale et littéraire, travaux personnels encadrés en séries économique et sociale, littéraire et scientifique.
- **Baccalauréat technologique** : histoire-géographie en séries sciences et technologie de l'industrie et du développement durable, sciences et technologies du design et des arts appliqués, étude de gestion en série sciences et technologies du management et de la gestion ; activités interdisciplinaires en série sciences et technologies de la santé et du social.

## Épreuves du 1<sup>er</sup> groupe

Elles comprennent les épreuves passées par anticipation en fin de 1ère ainsi que les épreuves terminales.

### Mentions :

Les mentions « assez bien » (AB), « bien » (B) et « très bien » (TB) ne sont attribuées qu'aux candidats obtenant le baccalauréat au premier groupe d'épreuves, en fonction de la moyenne obtenue. La règle est la suivante :

mention AB : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 ;

mention B : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 ;

mention TB : moyenne supérieure ou égale à 16.

**Les candidats admis au bac professionnel avec une mention TB ou B sont prioritaires pour l'inscription en formation de BTS dans les établissements scolaires.**

**Les lauréats boursiers ayant obtenu le baccalauréat avec la mention TB peuvent prétendre à une bourse au mérite de 12 000 Fcfp (100 €) par mois. Elle sera versée au cours des trois années d'études supérieures.**

## Épreuves du second groupe ou « oraux de rattrapage »

Pour le **baccalauréat général et technologique** :

À l'issue des épreuves du premier groupe, si le candidat a obtenu une moyenne inférieure à 8/20, il est ajourné ; s'il a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus, il est déclaré définitivement admis ; s'il a obtenu une moyenne au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20, il est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe.

Épreuves du second groupe ou « oraux de rattrapage »

Le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux matières qu'il a choisies parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves anticipées. Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu s'il obtient, à l'issue de ces oraux, une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves.

**Aucune mention ne peut être attribuée à l'issue du second groupe.**

Pour le **baccalauréat professionnel**,

Une épreuve orale de contrôle ou épreuve de "rattrapage" est prévue pour les candidats qui ont obtenu :  
- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20 ;  
- et une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

Il n'y a pas de choix possible d'épreuves. L'épreuve de contrôle comprend une évaluation en 2 parties. La 1ère partie porte sur les connaissances scientifiques et techniques (épreuve E1 du règlement d'examen). La 2nde partie porte sur le français ou l'histoire-géographie (épreuve E5 du règlement d'examen).

**Aucune mention ne peut être attribuée à l'issue du second groupe.**

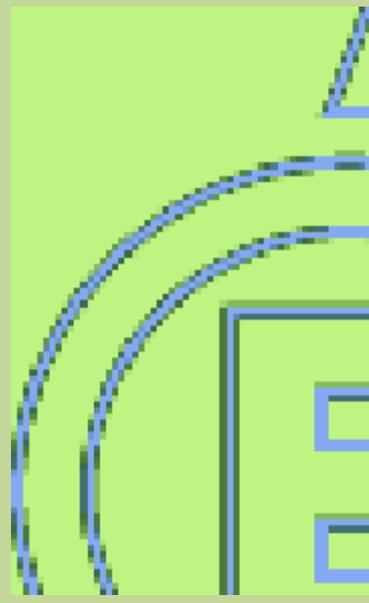
Un certificat de fin d'études secondaires est délivré aux candidats ajournés à l'issue des épreuves du second groupe. Il atteste d'un niveau bac. Il existe le :

- Certificat de Fin d'Études Secondaires (CFES) pour le baccalauréat général ;
- Certificat de Fin d'Études Technologiques Secondaires (CFETS) pour le baccalauréat technologique ;
- Certificat de Fin d'Études Professionnelles Secondaires (CFEPS) pour le baccalauréat professionnel.

# Calendriers

Sur le site du vice-rectorat [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)

[Accueil](#) > [Examens/Concours](#) > [Examens](#) > [Calendrier des principaux examens](#)



## CALENDRIER 2017 BACCALAUREAT GENERAL

### 1/ EPREUVES ECRITES

	<b>SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>SERIE LITTERAIRE</b>	<b>SERIE SCIENTIFIQUE</b>
<b>LUNDI 27 NOVEMBRE</b>	Philosophie 7h30 – 11h30	Philosophie 7h30 – 11h30	Philosophie 7h30 – 11h30
	/	/	/
<b>MARDI 28 NOVEMBRE</b>	Mathématiques 07h30 – 10h30	Mathématiques (spécialité) 07h30 – 10h30	Mathématiques 7h30 – 11h30
	LV2 étrangère / régionale 13h30 – 15h30	LV2 étrangère / régionale 13h30 – 16h30	LV2 étrangère / régionale 13h30 – 15h30
<b>MERCREDI 29 NOVEMBRE</b>	LV1 07h30 – 10h30	LV1 07h30 – 10h30	LV1 07h30 – 10h30
	/	/	Sciences de la Vie et de la Terre 13h30 – 17h00 Sciences de l'Ingénieur 13h30 – 17h30
<b>JEUDI 30 NOVEMBRE</b>	Sciences Economiques et Sociales 7h30 – 11h30 / 12h30 (spécialités économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	Arts 7h30 – 11h00 LCA : Latin / Grec 7h30 – 10h30	Physique-Chimie 07h30 – 11h00
	/	Littérature 13h30 – 15h30	/
<b>VENDREDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE</b>	Histoire-géographie 7h30 – 11h30	Histoire-géographie 7h30 – 11h30	Histoire-géographie 7h30 – 10h30
	/	/	/



## **2/ EPREUVES ORALES, PRATIQUES ET SPORTIVES**

Epreuves orales facultatives d'arts (musique – APL – CAV – Théâtre – Histoire des arts) et de langues :  
lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017.

Epreuves ponctuelles obligatoires et facultatives d'EPS (toutes séries) : lundi 30, mardi 31 octobre - jeudi  
02 et vendredi 03 novembre 2017.

Epreuves orales obligatoires de langues vivantes (série L) + section européenne : lundi 06 au vendredi  
10 novembre 2017.

Epreuve orale de français terminal : lundi 04 décembre 2017 (matin).

Epreuves orales obligatoires d'arts (série L) : lundi 04 (après-midi) au vendredi 08 décembre 2017.

Epreuve pratique (S-SI) : lundi 04 décembre (après-midi) au vendredi 08 décembre 2017 – Pour les  
ECE (pratique – CCF), série S : du lundi 13 au vendredi 17 novembre 2017.

**LA PUBLICATION DES RESULTATS DU GROUPE 1  
EST PREVUE  
LE JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 14H00**

*Le choix des épreuves du second groupe est prévu dès le jeudi après-midi et le  
vendredi 15 décembre 2017 toute la journée*

Les épreuves orales du second groupe sont prévues les :

**✓ Lundi 18 et Mardi 19 décembre 2017**

Les résultats sont prévus le :

**✓ Mercredi 20 décembre 2017**





2/2

## **2/ EPREUVES ORALES, PRATIQUES ET SPORTIVES**

Epreuves orales facultatives d'arts (musique – APL – CAV – Théâtre – Histoire des arts) et de la LSF : lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017.

Epreuves ponctuelles obligatoires et facultatives d'EPS (toutes séries) : lundi 30, mardi 31 octobre - jeudi 02 et vendredi 03 novembre 2017.

Epreuve orale – section européenne : lundi 06 au vendredi 10 novembre 2017.

Epreuve orale de français terminal : lundi 04 décembre 2017 (matin).

Epreuves pratiques (STMG-ST2S) : lundi 06 au vendredi 10 novembre 2017 – STI et HOTELLERIE : lundi 04 (am) au vendredi 08 décembre 2017.

**LA PUBLICATION DES RESULTATS DU GROUPE 1  
EST PREVUE  
LE JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 14H00**

*Le choix des épreuves du second groupe est prévu dès le jeudi après-midi et le  
vendredi 15 décembre 2017 toute la journée*

Les épreuves orales du second groupe sont prévues les :

**✓ Lundi 18 et Mardi 19 décembre 2017**

Les résultats sont prévus le :

**✓ Mercredi 20 décembre 2017**



**CALENDRIER 2017  
EPREUVES ANTICIPEES  
SERIES GENERALES ET  
TECHNOLOGIQUES**

**1/ EPREUVES ECRITES**

	<b>SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE</b>	<b>SERIE LITTERAIRE</b>	<b>SERIE SCIENTIFIQUE</b>	<b>SERIES TECHNOLOGIQUES</b>
<b>LUNDI 27 NOVEMBRE</b>	Français Epreuve anticipée subie en 1 <sup>ère</sup> ou en terminale <b>13h30 – 17h30</b>	Français et littérature Epreuve anticipée subie en 1 <sup>ère</sup> ou en terminale <b>13h30 – 17h30</b>	Français Epreuve anticipée subie en 1 <sup>ère</sup> ou en terminale <b>13h30 – 17h30</b>	Français Epreuve anticipée subie en 1 <sup>ère</sup> ou en terminale <b>13h30 – 17h30</b>
<b>MERCREDI 29 NOVEMBRE</b>	Sciences Epreuve anticipée subie en 1 <sup>ère</sup> ou en terminale <b>13h30 - 15h00</b>	Sciences Epreuve anticipée subie en 1 <sup>ère</sup> ou en terminale <b>13h30 – 15h00</b>		

**2/ EPREUVES ORALES**

**FRANÇAIS** : du lundi 11 au vendredi 15 décembre 2017 inclus (**toutes séries**)

Commission Académique d’Harmonisation : le mercredi 20 décembre 2017 (matin)

**HISTOIRE-GEOGRAPHIE** : du lundi 11 au mercredi 13 décembre 2017 inclus (**BTN – séries STI2D, STD2A et STL**).

# CALENDRIER 2017 BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

## 1/ EPREUVES FACULTATIVES

Epreuves orales facultatives de langues : lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017.

Epreuves facultatives d'EPS (toutes séries) : lundi 30, mardi 31 octobre - jeudi 02 et vendredi 03 novembre 2017.

## 2/ EPREUVES ECRITES ET PRATIQUES

	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TERTIAIRE	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL INDUSTRIEL	CANDIDAT INDIVIDUEL BACCALAUREAT PROFESSIONNEL NON SOUMIS AU CCF
<b> VENDREDI 24 NOVEMBRE</b>			- Mathématiques de 7h30 à 8h30 - Sciences physiques à partir de 8h30
			- Arts appliqués de 13h30 à 15h00
<b> LUNDI 27 NOVEMBRE</b>	Français de 7h30 à 10h00	Français de 7h30 à 10h00	Français de 7h30 à 10h00
	Histoire-géographie-EMC de 13h30 à 15h30	Histoire-géographie-EMC de 13h30 à 15h30	Histoire-géographie-EMC de 13h30 à 15h30
<b> MARDI 28 NOVEMBRE</b>	P.S.E de 7h30 à 9h30	P.S.E de 7h30 à 9h30	P.S.E de 7h30 à 9h30
	Economie - droit de 13h30 à 16h00	Economie - gestion de 13h30 à 15h30	Economie / droit ou Economie / gestion selon le secteur
<b> MERCREDI 29 NOVEMBRE</b>			
<b> JEUDI 30 NOVEMBRE</b>	Epreuves écrites professionnelles	Epreuves écrites professionnelles	Epreuves écrites professionnelles et épreuves pratiques professionnelles
<b> VENDREDI 01 DECEMBRE</b>			



**LA PUBLICATION DES RESULTATS DU 1<sup>er</sup> GROUPE EST PREVUE LE  
MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 A 14H00**

Les épreuves orales de contrôle du second groupe sont prévues le :

**Le vendredi 15 décembre 2017**

Les délibérations du second groupe sont prévues le :

**Lundi 18 décembre 2017**

La publication des résultats du second groupe est prévue :

**Mardi 19 décembre 2017**

# CALENDRIER 2017

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL – BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES

### 1/ EPREUVES FACULTATIVES

Epreuves orales facultatives de langues : lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017.

### 2/ EPREUVES ECRITES

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL (CANDIDAT INDIVIDUEL NON SOUMIS AU CCF)	BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (CANDIDAT SCOLAIRE)	BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (CANDIDAT INDIVIDUEL NON SOUMIS AU CCF)
<b>DU 13 NOVEMBRE AU 17 NOVEMBRE</b>	Epreuves pratiques professionnelles pour certaines spécialités		
<b>LUNDI 20 NOVEMBRE</b>	Français de 7h30 à 9h30 P.S.E. de 10h30 à 11h30  Mathématiques de 13h00 à 15h00		Epreuves écrites et pratiques professionnelles
<b>MARDI 21 NOVEMBRE</b>	Histoire - géographie - EMC A partir de 9h00		
<b>MERCREDI 22 NOVEMBRE</b>	Ecrits professionnels A partir de 7h30		
<b>JEUDI 23 NOVEMBRE</b>			
<b>VENDREDI 24 NOVEMBRE</b>	Epreuves pratiques professionnelles	Français - histoire - géographie - EMC de 7h30 à 10h30	Français - histoire - géographie - EMC de 7h30 à 10h30  Mathématiques de 13h00 à 15h00 P.S.E. de 16h00 à 17h00
<b>LUNDI 27 NOVEMBRE</b>			

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST PREVUE LE JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 14H00

# CALENDRIER 2017 BREVET PROFESSIONNEL – MENTION COMPLEMENTAIRE

## 1/ EPREUVES FACULTATIVES

Epreuves orales facultatives de langues des brevets professionnels : lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017.

## 2/ EPREUVES ECRITES ET PRATIQUES

	BREVETS PROFESSIONNELS (CANDIDAT INDIVIDUEL NON SOUMIS AU CCF)	MENTION COMPLEMENTAIRE (CANDIDAT SCOLAIRE)
<b>DU 20 NOVEMBRE AU 24 NOVEMBRE</b>	Epreuves écrites et pratiques (selon spécialité)	Epreuves écrites professionnelles (mention complémentaire de niveau V)
<b>LUNDI 27 NOVEMBRE</b>	Epreuves écrites et pratiques (selon spécialité)	Epreuves écrites professionnelles (mention complémentaire de niveau IV)
<b>MARDI 28 NOVEMBRE</b>	Expression française et ouverture sur le monde de 7h30 à 10h30	
<b>MERCREDI 22 NOVEMBRE</b>	Epreuves écrites et pratiques (selon spécialité)	
<b>JEUDI 23 NOVEMBRE</b>		
<b>VENDREDI 24 NOVEMBRE</b>		

**LES DELIBERATIONS DES BREVETS PROFESSIONNELS SONT  
PREVUES ENTRE LE 11 DECEMBRE ET LE 14 DECEMBRE 2017**

(publication des résultats selon le jury)

**LES DELIBERATIONS DES MENTIONS COMPLEMENTAIRES SONT  
PREVUES ENTRE LE 11 DECEMBRE ET LE 13 DECEMBRE**

(publication des résultats selon le jury)

# CALENDRIER 2017 BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

## 1/ EPREUVES ORALES FACULTATIVES

Epreuves orales facultatives de langues : lundi 30 au mardi 31 octobre

## 2/ EPREUVES ECRITES

<b>DU 8 NOVEMBRE AU 10 NOVEMBRE</b>	Epreuves écrites technologiques seulement pour le <b>BTS Etudes et Economie de la Construction</b>
<b>du 13 NOVEMBRE AU 17 NOVEMBRE</b>	Epreuves écrites générales et technologiques pour <b>tous les BTS</b>

## 3/ EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

<b>du 16 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE</b>	Epreuves orales de langues vivantes obligatoires et épreuves pratiques (selon spécialité du BTS)
---	---

**LES DELIBERATIONS SONT PREVUES ENTRE LE  
LUNDI 11 DECEMBRE ET LE JEUDI 14 DECEMBRE 2017 (selon la spécialité)**

**LA PUBLICATION DES RESULTATS EST PREVUE LE  
VENDREDI 15 DECEMBRE 2017**

## DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Calendrier des épreuves écrites de la session de décembre 2017

### CANDIDATS SCOLAIRES

Séries générale et professionnelle

## LUNDI 11 DECEMBRE 2017

07h30 – 09h00 (dont dictée de 08h30 à 09h00)	Français (1 <sup>ère</sup> partie) Questions sur un texte / Réécriture et dictée
09h15 – 10h45	Français (2 <sup>ème</sup> partie) Rédaction
13h00 – 15h00	Histoire-Géographie – enseignement moral et civique

## MARDI 12 DECEMBRE 2017

07h30 – 09h30	Mathématiques
10h00 – 11h00 <i>(uniquement candidats CNED)</i>	<i>Histoire des Arts</i>